RCS : CAYENNE
Code greffe : 9731

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00302
Numéro SIREN : 820 901 130
Nom ou dénomination : CEOG

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2022 sous le numéro de dépôt 2359

CEOG
Société par actions simplifiée au capital de 250.000 €
Siège social : Campus Universitaire de Troubiran – Pépinière d'entreprises innovantes de GDI
CS 90 235, 97325 Cayenne Cedex
820 901 130 R.C.S. Cayenne

DÉCISIONS DES ASSOCIÉS

PRISES SOUS LA FORME D'UN ACTE SOUS SEING PRIVÉ

EN DATE DU 13 MAI 2022

Les associés de la société la société **CEOG**, société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros dont le siège social est situé Campus Universitaire de Troubiran – Pépinière d'entreprises innovantes de GDI CS 90 235, 97325 Cayenne Cedex, immatriculée sous le numéro 820 901 130 au Registre du Commerce et des Sociétés de Cayenne (la « **Société** »), à savoir :

- **HYDROGENE DE FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 2.001.552 euros, dont le siège social est situé 20, rue Jean Jaurès 33310 Lormont, immatriculée sous le numéro 789 595 956 au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux, dûment représentée par son Président, Monsieur Damien Havard (« **Hydrogène de France** ») ;

- **MERIDIAM EI**, société par actions simplifiée au capital de 667.870 euros, dont le siège social est situé 4, place de l'Opéra 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 839 874 583 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, dûment représentée par son Président, Monsieur Thierry Deau (« **Meridiam EI** ») ; et

- **SA DE LA RAFFINERIE DES ANTILLES (SARA)**, société anonyme au capital de 110.550.000 euros, dont le siège social est situé Californie 97232 Le Lamentin, immatriculée sous le numéro 692 014 962 au Registre du Commerce et de Fort-de-France, dûment représentée par son Directeur Général, Monsieur Olivier COTTA (« **SARA** ») ;

(ensemble les « **Associés** ») ;

ont décidé de prendre les décisions suivantes sous la forme d'un acte sous seing privé ainsi que le permet l'article 18.2 des statuts de la Société.

ORDRE DU JOUR

- Démission et remplacement du Président ;
- Démission et remplacement d'un membre du Comité Stratégique ;
- Approbation de la cooptation d'un membre du Comité Stratégique ;
- Cessation des fonctions du Président du Comité Stratégique et remplacement ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Julien Touati de ses fonctions de Président avec effet à compter de la désignation de son successeur, le dispense du préavis de trois mois prévu par l'article 12.2 des statuts, et décident de nommer en remplacement, sur proposition de Meridiam EI, conformément à l'article 3.4.1 du pacte des Associés relatif à la Société (le « **Pacte** ») :

- Monsieur Thierry DEAU né le 20 novembre 1969, à Fort-de-France, de nationalité française (« **Thierry DEAU** ») ;
- pour une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de la décision collective des Associés devant statuer en 2027 sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2026.

En sa qualité de Président, Monsieur Thierry DEAU jouira des pouvoirs attribués au Président par les statuts.

Monsieur Thierry DEAU a déclaré, préalablement aux présentes décisions, accepter les fonctions de Président si elles venaient à lui être confiées et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Monsieur Thierry DEAU ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de Président.

Il aura droit toutefois au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés par lui dans l'intérêt de la Société, sur présentation de justificatifs.

DEUXIEME DECISION

Les Associés constatent la démission de Monsieur Jorge Minaya Osorio de ses fonctions de membre du Comité Stratégique et la nomination en remplacement, sur proposition de Meridiam EI, en qualité de membre du Comité Stratégique de :

- Monsieur Thierry DEAU

- pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de la décision collective des Associés devant statuer en 2023 sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Thierry DEAU ayant déclaré, accepter les fonctions de membre du Comité Stratégique et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Les Associés décident en conséquence d'approuver la nomination susmentionnée de Monsieur Thierry DEAU en qualité de de membre du Comité Stratégique, dans les termes stipulés ci-dessus.

TROISIEME DECISION

Les Associés constatent la démission de Monsieur Jean-Pierre Maurand de ses fonctions de membre du Comité Stratégique et la nomination par cooptation en remplacement par décisions du Comité stratégique en date du 10 mai 2022, sur proposition de Meridiam EI, en qualité de membre du Comité Stratégique de :

- Monsieur Erwan KATTER né le 18 mai 1983, à Paris, de nationalité française (« **Erwan KATTER** ») ;

- pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de la décision collective des Associés devant statuer en 2023 sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Erwan KATTER ayant déclaré, accepter les fonctions de membre du Comité Stratégique et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Les Associés décident en conséquence d'approuver la nomination susmentionnée de Monsieur Erwan KATTER en qualité de de membre du Comité Stratégique, dans les termes stipulés ci-dessus.

QUATRIEME DECISION

Les Associés rappellent que Monsieur Julien Touati exerce les fonctions de membre du Comité Stratégique proposé par Meridiam EI, conformément à l'article 3.5.2 du Pacte et que la cessation de ses fonctions de Président pour quelle que cause que ce soit, met également et immédiatement fin à ses fonctions de membre du Comité Stratégique, conformément à l'article 3.4.2 du Pacte.

Les Associés renoncent cependant par les présentes à l'application de ces stipulations à la cessation des fonctions de Président de Monsieur Julien Touati constatée à la première décision, et réitèrent s'il en était besoin la nomination de Monsieur Julien Touati aux fonctions de membre du Comité Stratégique pendant le temps restant à courir du mandat conféré par le Pacte, à savoir jusqu'à l'issue de la décision collective des Associés devant statuer en 2023 sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

CINQUIEME DECISION

Les Associés rappellent par ailleurs que Monsieur Julien Touati exerce les fonctions de Président du Comité Stratégique, pour la durée de son mandat de Président de la Société, conformément à l'article 3.5.2 du Pacte.

Les Associés prennent acte de la fin de ses fonctions de Président du Comité Stratégique en conséquence de sa démission de ses fonctions de Président de la Société, constatée à la première décision, et décident de nommer en remplacement :

- Monsieur Thierry DEAU

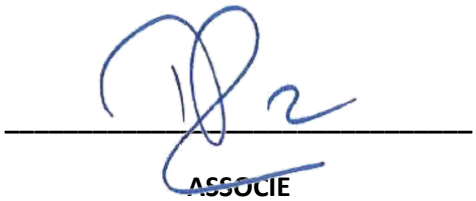
- pendant la durée de son mandat de Président de la Société objet de la première décision.

Monsieur Thierry DEAU a déclaré, préalablement aux présentes décisions, accepter les fonctions de Président du Comité Stratégique si elles venaient à lui être confiées et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

SIXIEME DECISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Fait le 13 mai 2022,



ASSOCIE

MERIDIAM EI

représentée par son Président Thierry DEAU

ASSOCIE

HYDROGENE DE FRANCE

représentée par son Président Damien HAVARD

ASSOCIE

SA DE LA RAFFINERIE DES ANTILLES (SARA)

représentée par son Directeur Général Olivier COTTA